

Grange Dimière
Réhabilitation partielle et mise en sécurité



POUVOIR ADJUDICATEUR

MAIRIE ORNEX
45, rue de Bėjoud
01 210 ORNEX

Lot n°2

REFECTION CHARPENTE ET COUVERTURE

CCTP

BE STRUCTURE :

ANNECY STRUCTURES BOIS
Allée de la Mandallaz - Duocité Bât. B
74960 Meythet
Tél : 04 50 05 06 25 Fax : 04 50 23 56 77
Mél : anthony@annecystructures.com

ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION :

TEC.LM
326, Faubourg Montmélian
73000 CHAMBERY
Tél : 04 79 33 11 11
Mél : contact@tec-lm.com

Dossier	2018/20
Date	20/10/2018
Phase	PRO
Indice	003

Code	Désignation
2.1	<p>GENERALITES</p> <p>Les prestations du présent corps d'état comprennent toutes les fournitures et tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, selon les règles de l'art.</p> <p><u>En général :</u></p> <p>La fourniture, le transport à pied d'œuvre et la mise en œuvre de tous les matériaux nécessaires à la réalisation des installations projetées. L'amenée, l'établissement, le repliement et l'enlèvement de tous les appareils, engins et échafaudages nécessaires à la réalisation des installations. Les frais de location, d'entretien, de réparation, d'assurance de ce matériel. La main d'œuvre générale. Les dépenses d'énergie et de matières consommables. Les frais généraux : impôts, taxes, redevances, indemnités, cotisations, organisme de sécurité, etc. ... La protection et la sécurité, des ouvriers du chantier pendant la durée des travaux et la fourniture du matériel nécessaire, conformément aux règlements en vigueur. La main d'œuvre, les matières et appareils nécessaires à la réalisation des essais. L'enlèvement des gravois et leur évacuation. La remise en état des lieux. Les plans, schémas et documents d'exploitation des ouvrages exécutés. Le maintien en bon état et en bon fonctionnement des travaux, matériels et installations pendant la durée de garantie.</p> <p><u>En Particulier:</u></p> <p>L'établissement et la diffusion des plans d'exécution, de réservations et de détails. La coordination avec lots : MACONNERIE.</p> <p><u>REGLEMENTS ET NORMES</u></p> <p>Les travaux seront exécutés conformément aux prescriptions des DTU, Normes Françaises, Cahier des charges du CSTB, décrets, arrêtés, circulaires, etc. ... qui régissent la construction faisant l'objet du présent marché, en vigueur à la date de remise de l'offre, et notamment aux prescriptions des documents rappelés ci-dessous.</p> <p><u>Documents techniques Unifiés :</u></p> <p>DTU n° 30 applicables aux charpentes et escaliers en bois DTU n°43.11 applicable aux couverture en ardoise DTU n° 40-24 applicable aux tuiles béton DTU n°40-41 exécution des ouvrages de zinguerie DTU n° 40-43 exécution des ouvrages en acier galvanisé DTU n°40-44 exécution des ouvrages en acier inoxydable</p> <p><u>Normes Françaises NF :</u></p> <p>NF B 54.100 et 110 : panneaux et particules NF B 54.155 et 54*160 : panneaux contre-plaqués NF P 06.001 et 06.004 : charges d'exploitation des bâtiments NF P 15.300 et 15.301 : liants hydrauliques NF P 21.202 : règles de calcul - Exécution des assemblages NF P 50.001 et la suite : bois NF P 52.001 : qualité des bois et contraintes admissibles</p> <p><u>SPECIFICATIONS TECHNIQUES</u></p> <p>Provenance et qualité des matériaux</p> <p>Bois de charpente.</p> <p>Charpente en bois résineux du type Sapin du Nord caractéristiques des bois conformes aux prescriptions de la norme NF B 51.001. La qualité technologique des bois ne doit pas être inférieure à celle de la 3ème catégorie de la norme NF B 52.001. En outre, pour les charpentes restant apparentes, la qualité d'aspect ne doit pas être inférieur au 3ème choix de la norme NF B 53.502. D'une façon générale, les bois devront être sains, exempts de toutes traces de pourritures ou d'échauffures, de nœuds vicieux ou pourris, de piqûres, de fentes d'abattage, de gélivures et de roulures. Des fentes légères pourront être tolérés, sous réserve qu'elles ne compromettent pas la solidité de l'ouvrage. Les couches d'accroissement seront régulières et de faibles épaisseur.</p> <p>Les bois mis en œuvre devront être en l'état de "bois sec à l'air", C'est à dire avec une hygrométrie de l'ordre de 15 % et dans tous les cas ne dépassant pas 17 %.</p>

Code	Désignation
	<p><u>NETTOYAGE DU CHANTIER</u></p> <p>Les entreprises devront prendre toutes dispositions pour assurer un nettoyage régulier. Pour ce faire, les entreprises prévoient l'enlèvement de leurs propres détritrus au fur et à mesure de l'avancement des travaux jusqu'au lieu de décharge.</p> <p><u>SECURITE ET PROTECTION DU CHANTIER</u></p> <p>Chaque entreprise doit contribuer à la sécurité du chantier pour elle-même et pour les tiers en plaçant les dispositifs réglementaires de protection au droit de ses propres ouvrages et en respectant les protections placées par les autres corps d'état. Elle sera particulièrement vigilante à leur entretien par des vérifications quotidiennes.</p> <p>En cas de manquement à cette élémentaire discipline de chantier, l'architecte chargera l'entreprise de MACONNERIE d'assurer la sécurité collective du chantier au titre du compte prorata.</p> <p>L'entrepreneur devra également s'entourer de toutes les garanties concernant la protection des immeubles voisins, tant bien entendu que ladite entreprise reste seule responsable des désordres pouvant survenir avant ou après les travaux s'il s'avère que ces désordres sont imputables à l'exécution des travaux du lot concerné.</p> <p>De plus, chaque entreprise veillera aux respect des dispositions de sécurité et de police (passage pompiers, secours, etc. ...) pendant toute la durée du chantier et s'organisera en conséquence pour l'approvisionnement du chantier et le stockage des matériaux.</p> <p><u>STOCKAGE</u></p> <p>L'entreprise est réputée faire son affaire personnelle des problèmes inhérents aux stockages de ses matériels, matériaux, etc. ... sur le chantier.</p> <p>Les ouvrages livrés sur le chantier en attente de pose doivent être stockés à l'abri des intempéries et des chocs. Les conditions de stockage doivent être telles qu'ils ne subissent aucune déformation ou détérioration.</p> <p><u>RECEPTION DES SUPPORTS ET SUBJECTILES</u></p> <p>L'entreprise est tenue de vérifier la compatibilité des supports avec les produits qu'elle a à charge de mettre en œuvre.</p> <p>En cas d'incompatibilité, l'entreprise doit en avertir l'architecte.</p> <p>Celui-ci procédera alors à une vérification contradictoire et ordonnera s'il y a lieu, la reprise partielle ou totale des supports ou subjectiles.</p> <p><u>VERIFICATION DES PLANS</u></p> <p>L'entreprise est tenue de vérifier les plans avant de mettre en fabrication ou de passer commande de ses ouvrages, étant bien entendu qu'elle ne pourra faire état d'erreur de côte ou de dessin pour demander une majoration ou une indemnité quelconque.</p> <p><u>COORDINATION DE SECURITE</u></p> <p>L'entrepreneur se conformera au cahier des charges établi par le coordonnateur de sécurité et devra respecter le décret en vigueur 941159 du 26/12/94.</p> <p>Les conséquences financières en découlant, sont à incorporer dans les prix unitaires de l'offre.</p> <p><u>TROUS, SCELLEMENTS, MENAGEMENTS D'ORIFICES</u></p> <p>Il est bien entendu que chaque entreprise doit prendre en compte dans son offre, ses percements, trous, ménagements d'orifices avec le garnissage et les raccords d'enduits nécessaires.</p> <p>2.2 PRESENTATION</p> <p><u>Pouvoir adjudicateur :</u> COMMUNE DE ORNEX 45, rue du Béjoud 01 210 ORNEX</p> <p><u>Opération :</u> Grange Dimière - Réhabilitation partielle et mise en sécurité 62, rue de L'Eglise 01210 ORNEX</p> <p>LISTE DES LOTS :</p> <p>1 : MACONNERIE (mise en sécurité bâtiment) 2 : REFECTION CHARPENTE ET COUVERTURE</p> <p>2.3 Dossiers des Ouvrages Exécutés (D.O.E)</p> <p><u>DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES (D.O.E) :</u></p> <p>Remise en 1 exemplaire papier du D.O.E constitué des documents originaux + 1 exemplaire format CD-ROM pdf et DWG</p> <p><u>Dossier comprenant :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Les notices de tous les matériels et matériaux installés avec leurs procès verbaux,- La liste de tous les matériels et matériaux installés avec les coordonnées des fabricants,- Les plans de calepinage, repérage et d'exécution des travaux réalisés,- Les fiches techniques , les références exactes (dimensions et couleurs comprises) des produits

Code	Désignation
2.4	<p>installés - Le résultat des essais réalisés, les attestations de conformité, les PV feu, etc....</p> <p>L'entreprise devra produire toutes les pièces techniques relatives aux matériels et matériaux installés. Le dossier classé devra être complet et fera référence aux caractéristiques générales du projet (intitulé du programme, coordonnées de l'entreprise).</p> <p>Prestation à charge de l'entreprise : à inclure à la présente offre.</p> <p>Nota compte prorata</p> <p><u>DEPENSES DE CONSOMMATION</u></p> <p>En règle générale, les communications téléphoniques sont mises à la charge respective des entreprises utilisatrices.</p> <p>Les dépenses énumérées ci-après sont portées au débit du compte prorata :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Les consommations d'eaub) sauf expresses différentes, les dépenses d'énergies nécessaires aux installations de chantierc) les communications téléphoniques non facturéesd) les consommations d'électricité <p>Cas particulier des fluides et énergies nécessaires aux essais et épreuves : les dépenses correspondantes sont facturées par la personne chargée de la gestion du compte prorata à l'entrepreneur du lot qui fait l'objet des essais et épreuves.</p> <p><u>DEPENSES D'EXPLOITATION</u></p> <p>Sauf dispositions expresses différentes, les dépenses énumérées ci-après sont portées au débit du compte prorata. Nettoyage du bureau de chantier et des installations communes d'hygiène. Les frais de réparation et de remplacement des fournitures mises en œuvre et détériorées ou détournées dans les cas suivants : L'auteur des dégradations ou des détournements ne peut être découvert. La dégradation ou le détournement ne peut être imputé à l'entrepreneur d'un corps d'état déterminé La responsabilité de l'auteur, insolvable n'est pas couverte par un tiers. Suivant la nature des fournitures mises en œuvre, les entrepreneurs prendront les dispositions nécessaires afin d'assurer leur protection jusqu'à la réception des travaux. Les frais de réparation et de remplacement des éléments centraux d'équipement très spécialisés et particulièrement onéreux restent à la charge des entrepreneurs réalisant ces installations. En cas de besoin, le comité de contrôle dressera la liste des fournitures répondant à ces critères. Les frais de gardiennage, lorsque sa mise en place a été décidée par le comité de contrôle. L'évacuation des déchets. Toutes autres dépenses qui seraient portées expressément au débit du compte prorata, soit par les documents particuliers du marché, soit par la convention prévue par l'article 12.3 de la présente norme, soit par décision du comité de contrôle.</p>
2.5	<p>Nota marques</p> <p>Les marques citées dans le CCTP sont données sous la forme "marque X" ou équivalent. Les marques ont pour but de renseigner les entreprises sur les formes et qualité techniques désirées. Les entreprises devront indiquer sous forme écrite les marques et provenances des matériaux qu'elles envisagent de fournir dans l'offre remise.</p> <p>Les marques devront être conformes aux marques indiquées dans le CCTP ou techniquement équivalent.</p>
2.6	<p>Visite sur place</p> <p>Visite sur place est fortement conseillée avant remise de l'offre. Après remise de l'offre aucune réclamation ne sera acceptée.</p>
2.7	<p>Constat d'huissier</p> <p>Un constat d'huissier a été établi avant travaux : à charge MAIRIE.</p>
2.8	<p>Protections - Sécurités - Levages - Installations - Échafaudages</p> <p>L'entreprise devra intégrer dans ses prix unitaires les frais inhérents à ses propres installations pour lui permettre d'effectuer l'ensemble de ces travaux en toute sécurité :</p> <p>Transport, moyens de levage réglementaires Sécurité des personnes (EPI, protection collectives) au choix de l'entreprise et à soumettre lors du dépôt de l'offre. Signalisation et protection des emprises par grillage avertisseur ou clôture HERAS Balisage et panneaux réglementaires de signalisation de travaux Échafaudages réglementaires, nacelles, etc...</p> <p>Pose, dépose, location éventuelle Droit de voirie Démontage, enlèvements, nettoyage des abords Remise en état en fin de chantier Nettoyage</p>

Code	Désignation
2.9	<p>PAC (plans de chantier)</p> <p>L'entreprise adjudicatrice du présent lot devra fournir un plan informatique avec indications précises des cotes et altimétries de ses ouvrages. Ce plan devra être validé par l'ensemble des parties avant toute exécution (bureau de contrôles et maître d'oeuvre).</p> <p>Les plans d'exécution et plan Atelier seront à la charge des entreprises. Ils seront soumis au bureau de contrôles et au maître d'œuvre pour validation.</p> <p>Indication des réservations Ces plans seront cotées et transmis sous format informatique : détails des points singuliers, détail de tous les scellements et appuis, nomenclature, etc....ensemble des données propres aux ouvrages réalisés par l'entreprise</p> <p>Les plans seront établis au 1/50ème, les détails nécessaires à la compréhension variant de 1/20ème à 1/1. Avant réception des ouvrages, fourniture des plans conformes à l'exécution pour les DOE.</p>
2.10	<p>Nota</p> <p>Les quantités sont données à titre indicatif, l'entreprise doit les vérifier. L'entreprise sera seule responsable des quantités indiquées dans son offre.</p>
2.5	<p><u>INSTALLATIONS - DEPOSES</u></p>
2.5.1	<p>Installation de chantier - Amenée des matériaux - Accès chantier - Protections - Échafaudages</p> <p>Installation propre à l'entreprise, amenée du matériel, mise en place de moyens de levage pour accès matériel, protections collectives et individuels pour le personnel. Échafaudages réglementaires complémentaires et toutes fixations et mise en œuvre. Protections collectives et individuelles (protection périphériques réglementaires) Ensemble des installations conformes à la réglementation.</p> <p>Valeur pour l'ensemble</p>
2.5.2	<p>Intervention préalable et mise en sécurité</p> <p>Visite des lieux obligatoire Protections des ouvrages conservés (maçonneries et planchers intermédiaires) Étaisements et mise en sécurité de la zone Mise en place de renforts et ossatures provisoires nécessaires Coupes et désolidarisations propres des ouvrages de charpente/couverture défectueux et purge des ouvrages instables L'ensemble descendu en pied de bâtiment Manutention des déblais, jet, chargement en camion et enlèvement des déblais en décharge de classes appropriées</p> <p><u>Principe retenu :</u></p> <p>La dépose de la charpente - couverture zinguerie sera assurée par le présent lot. Le lot charpente devra assurer les désolidarisations et protections nécessaires.</p> <p>Objectifs : Sécuriser les zones de travaux avant intervention des autres corps d'états Purger les parties instables</p> <p>Forfait pour l'ensemble - Euros :</p>
2.5.3	<p>Dépose des ouvrages de charpente - couverture - zinguerie</p> <p>Travaux comprenant :</p> <p>Protection des ouvrages conservés (planchers intermédiaires et maçonnerie) Coupes, découpes et descellements nécessaires Coupe et désolidarisation des zones non conservées (en accord avec le bureau structure : ANNECY STRUCTURES) Manutention des déblais, jet, chargement en camion</p> <p>Mise en place de goulottes avec bennes pour récupération en pied de bâtiment avec évacuation des gravats à l'avancement.</p> <p>Nettoyage, enlèvement des gravois et gestion des travaux de démolition</p> <p>Comprenant : la récupération des détritrus, déchets de matériaux et leur mise en dépôt. L'enlèvement des gravois comprend le chargement sur camions, ainsi que l'enlèvement et le transport aux décharges de classe appropriée conformément à la réglementation en vigueur (y compris frais de décharge). L'ensemble proprement évacué. Les matériaux devant être retraités seront reconnus en début de chantier par le Maître d'Oeuvre sur proposition de l'Entrepreneur. Ils seront transporté au centre agréé de retraitement. Le coût du transport et de mise en dépôt est à la charge de l'Entreprise (A incorporer dans les prix de la présente proposition).</p> <p>Localisation : Ensemble de la charpente couverture du bâtiment.</p>

Code	Désignation
2.6	<u>CHARPENTE</u>
2.6.1	<p>Charpente BLC sans assemblage (pannes épicéa GL 24 H) - pannes</p> <p>Les bois utilisés devront correspondre au minimum au seuil inférieur de la Catégorie II de la norme NF B 52 001. Epicéa équarrie à vive arêtes - classe II Choix charpente, dimensions appropriées aux portées Mise en œuvre comprenant : levage, bardage, réglage, coupes, entailles, percements, délardements, fixations par tous moyens mécaniques comme tire-fond, boulons ou corbeaux. Echantignoles,étré sillons,coupe d'about de pannes Rabotage de tous les bois apparents Compris : Protection des bois par produit sous label CTBF. Traitement insecticide, fongicide, putricide par produit agréé à label CTB avec production du certificat d'application (Norme NFX 40-500). Humidité des bois inférieure à 17 % à la mise en œuvre. Tronçonnage, aboutage et rabotage nécessaire. Toutes sujétions pour transport, manutention, levage et fixations dans la maçonnerie (ferrures en plusieurs parties pour éviter les fissurations). Trous, percements, scellements, vis, chevilles, étriers. Toutes sujétions pour travail en hauteur, échafaudage et protections nécessaires</p> <p>Sections indicatives : 240 x 280 mm</p> <p>Localisation : Selon études Annecy structures</p>
2.6.2	<p>Charpente BMR sans assemblage (pannes épicéa GT 24) - pannes sablières</p> <p>Exécution dito article ci-avant.</p> <p>Sections indicatives : 160 x 160 mm</p> <p>Localisation : Selon études Annecy structures</p>
2.6.3	<p>Charpente BMR sans assemblage (pannes épicéa GT 24) - solives des planchers</p> <p>Exécution dito article ci-avant.</p> <p>Sections indicatives : 160 x 160 mm et 160 x 240 mm selon localisations</p> <p>Localisation : Selon études Annecy structures : solives des planchers au R+1 et R+2 (pas de trémie d'escalier à réaliser).</p>
2.6.4	<p>Charpente BM sans assemblage (pannes épicéa C 24) - chevrons</p> <p>Exécution dito article ci-avant.</p> <p>Sections indicatives : 80 x 120 mm</p> <p>Localisation : Selon études Annecy structures</p>
2.6.5	<p>Plancher BM C24 - épaisseur 25 mm</p> <p>Réalisation d'un support en panneaux BM C24 épicéa, épaisseur 25 mm, fixés sur les chevrons ci-avant y compris toutes sujétions pour coupes, découpes, fixations par pointes en acier torsadées ou lisses Compris nettoyage et toutes sujétions d'exécution. Le tout exécuté conformément aux normes, avis techniques et DTU en vigueur</p> <p>Localisation : Selon études Annecy structures</p>
2.6.6	<p>Chanlattes trapézoïdales BM C24, Epicéa classe 4 - section (27 x 100 mm)</p> <p>Fourniture et pose de chanlattes trapézoïdales bois massif, Epicéa classe 4 - section 100 x 27 mm, clouées au travers du support d'étanchéité dans les chevrons par pointes en acier y compris coupes, fixations et toutes sujétions pour mise en oeuvre suivant guide de pose édité par le C.S.T.B.</p> <p>Entr'axe maximum : 600 mm</p> <p>Localisation : Selon études Annecy structures</p>
2.6.7	<p>Étanchéité complémentaire (écran pour toiture à faible pente)</p> <p>Pour les surfaces courante :</p> <p>Fourniture et pose d'un écran non-tissé PET très résistant associé à une enduction spéciale étanche à l'eau et hautement perméable à la vapeur d'eau Masse surfacique : environ 270 g/m² Résistance à la rupture : env. 370/270 N/5 cm (EN 12311-1) Euroclasse E (EN 13501-1) Compris fixations, coupes, soudures et chutes Pontage des joints, étanchéité Le tout exécuté conformément aux normes, avis techniques et DTU en vigueur et conformément à l'avis technique du fabricant Modèle de type : DELTA®-FOXX PLUS de chez DORKEN GROUPE ou techniquement équivalent</p>

Code	Désignation
	<p>Localisation : Selon études Anncy structures</p>
2.6.8	<p>Contre-liteaux BM C24 bois massif, Epicéa classe 3 - section 27 x 60 mm</p>
	<p>Fourniture et pose de contre-liteaux en épicea classe 3, de section 27 x 60 mm y compris coupes, fixations par pointes en acier et toutes sujétions pour mise en oeuvre suivant guide édité par le C.S.T.B.</p>
	<p>Localisation : Selon études Anncy structures</p>
2.6.9	<p>Liteaux BM C24, Epicéa classe 3 - section 27 x 40 mm</p>
	<p>Fourniture et pose de liteaux épicea classe 3, de section 27 x 40 mm, y compris coupes, fixations par pointes en acier et toutes sujétions pour mise en oeuvre suivant guide édité par le C.S.T.B.</p>
	<p>Localisation : Selon études Anncy structures</p>
2.6.10	<p>Fixation de l'ensemble de la toiture</p>
	<p>Par corbeaux, happes, ferrures forgées, etc.. ..., y compris : Trous et scellements Boulons, tire-fond ou pointes, sabots métalliques, boîtes métalliques, ancrages nécessaires, ferrures, etc. ... (toutes protections des ferrures par galvanisation à chaud).</p>
	<p>Valeur pour l'ensemble :</p>
2.6.11	<p>Fixation de l'ensemble des planchers intermédiaires</p>
	<p>Exécution dito article ci-avant</p>
	<p>Valeur pour l'ensemble :</p>
	<p>Localisation : Planchers R+1 et R+2.</p>
2.7	<p><u>COUVERTURE</u></p>
2.7.1	<p>Couverture tuile terre cuite (16 x 38 cm)</p>
	<p>Compris : Pose sur liteaux décrits ci-avant Coupes et raccordements. Fixation par clouage ou pannetonage en fonction du site et de la pente de la couverture.</p>
	<p><u>Modèle</u> : tuile plate écaille dimension allongées. Forme et teintes panachées - Les tuiles actuelles font 18 x 38 cm</p>
	<p>Tuile dito toiture EGLISE (EGLISE de ORNEX située à proximité du site)</p>
	<p>Marquage CE - certification NF</p>
	<p><u>Dimensions</u> : 160 x 380 mm hors tout</p>
	<p><u>Teinte</u> : dito tuile EGLISE</p>
	<p>Pente de la couverture - selon indication plan ANNECY STRUCTURES</p>
	<p>METRE EN SURFACE REELLE : vides et châssis déduits.</p>
2.7.2	<p>Tuiles faitières angulaire ventilé</p>
	<p>Latte pour support du closoir</p>
	<p>Closoir zinc - plomb Vm 770</p>
	<p>Tuiles faitières à emboîtement</p>
	<p>Abouts</p>
	<p>Tous accessoires nécessaires.</p>
2.7.3	<p>Tuile chatière de ventilation</p>
	<p>Des combles avec grillage pare-insectes.</p>
	<p>Section utile de ventilation avec grille : 32 cm²</p>
	<p>Localisation : A définir précisément avec le bureau de contrôles et l'architecte</p>
2.8	<p><u>BANDEAUX - PLAFONDS - DIVERS</u></p>
2.8.1	<p>Bandeaux et rives en sapin de 30/300 mm</p>
	<p>Fourniture et pose de planches de rives et bandeaux en sapin de pays raboté de 30 x 300 mm y compris toutes sujétions de coupes droites ou biaisés ainsi que les calages éventuels, le clouage et tous détails.</p>

Code	Désignation
2.8.2	<p>Lambris sur chevrons Fourniture et pose de lambris 1er choix sans nœuds - Épaisseur 11 mm - Lames de 80 mm assemblé à rainures et languettes, cloué sur chevrons, pose longitudinale, y compris : Toutes découpes et toutes sujétions d'exécution. Ossatures complémentaires nécessaires Couvre-joint de raccordements Échafaudages nécessaires.</p>
2.8.3	<p>Ventilation par encluseaux grillagés Avec rebouchages des parties non ventilées par encluseaux pleins</p>
2.8.4	<p>Garniture en CUIVRE en recouvrement des bandeaux Fourniture et mise en œuvre de rives en zinc dites à cheval, y compris chutes, découpes, manutentions et fixations diverses Façon de rives et de raccordement sur couverture en surface courante Recouvrement complet de la rive et bandeaux avec goutte d'eau Exécution en CUIVRE 0,60 conformes aux normes NF A 51050 et 51100 Compris: agrafes, soudures, clous calotins, coudes et goutte pendante Toutes fixations, façonnage et sujétions de pose Exécution conformément aux prescriptions du DTU en vigueur et recommandations du fabricant.</p> <p>Développé indicatif 0,40 m</p>
2.8.5	<p>Garniture en CUIVRE en recouvrement des rives Exécution dito article ci-avant avec façon de caniveau (récupérant l'eau le long des rives biaises) à intégrer dans le présent poste.</p>
2.9	<p><u>ZINGUERIE</u></p>
2.9.1	<p>Larmier d'égout en CUIVRE (bas de rampant) Compris : agrafes, soudures, clous calotins, coudes et goutte pendante Larmier ZINC de 0,55 mm</p>
2.9.2	<p>Gouttières 1/2 rondes - Développement 0,33 m - en cuivre Avec goutte pendante, y compris : Brides lyonnaises cuivre fixées à tous les chevrons Fonds, naissances, retour d'angle, dilatation et réglage des pentes Exécutées en CUIVRE de 0,55 mm de chez AMELUX ou techniquement équivalent Conforme à la norme EN 1172</p>
2.9.3	<p>Tuyaux de descentes Ø 100 mm - en cuivre Y compris : Colliers charnières de fixation Bagues soudées, collerettes soudées sur dauphins fonte Coudes et naissance (chaque coude compté pour 0,60 m développement) Exécutées en CUIVRE de 0,55 mm de chez AMELUX ou techniquement équivalent Conforme à la norme EN 1172</p> <p>Localisation : En pied de chute - façade NORD OUEST et NORD EST.</p>
2.9.4	<p>Dauphins en fonte - hauteur 2,00 m Fourniture et pose de dauphins droit en fonte y compris collier à sceller, joint d'étanchéité, raccordement avec les descentes en inox, scellement et toutes sujétions pour raccordement sur regards EP Position : pour tous les pieds de descentes E.P.</p> <p>De 2,00 ml de longueur</p> <p>Localisation : En pied de chute - façade NORD OUEST et NORD EST.</p>
2.9.5	<p>Noue en cuivre Support jointif sur chaque versant et fonçures nécessaires Soudures, agrafes, clous calotins etc. ... Façonnage, plis, ourlet, coupes, fixations, étanchéité parfaite de l'ensemble et mise en oeuvre selon normes et DTU. Façon de Noüe en cuivre exécutées en CUIVRE de 0,55 mm de chez AMELUX ou techniquement équivalent Conforme à la norme EN 1172 About sur 1 coté - rejet sur façade NORD OUEST</p> <p>Localisation : Selon plan ANNECY STRUCTURE</p>

Code	Désignation
2.9.6	<p>Boite à eau - en CUIVRE</p> <p>Boîte en acier galvanisée (boite à eau fermée), préfabriquée, de section appropriée, la section rectangulaire ne peut excéder 5 cm de hauteur (la moitié de la totalité du relevé). Raccordement sur descente EP et sortie EP</p> <p>NOTA : Coordination avec le lot étanchéité.</p> <p>Localisation : Au droit de la noue (reprise des EP)</p>
2.10	<p><u>DIVERS</u></p>
2.10.1	<p>Intervention sur baies existantes (déposes + condamnations)</p> <p>Dépose des volets, portes et menuiseries existantes Évacuation des déblais en CET de classe appropriée Protection des ouvrages conservés : gonds des volets et portes à maintenir en place) Fourniture et pose en occultation des ouvertures de parois pleines composés d'ossatures en sapin traité - section indicatives 45 x 95 mm - ossatures assemblées et ajustées pour adaptation dans tableaux existants. Perçements et fixations INOX dans maçonneries existantes : dans la mesure du possible les percements ne seront pas réalisés dans les tableaux pierre. Fourniture et pose de platine ou pattes pour échapper aux tableaux pierre (contraintes des fixations). Fourniture et pose en occultation (fixations sur ossature ci-avant) de panneaux pleins - type OSB de 12 mm ou techniquement équivalent. Coupes et ajustages pour adaptations aux tableaux existants Joints acryliques périphériques pour calfeutrements (entre panneaux et tableaux existants) Échafaudages réglementaires et toutes sujétions pour travail en hauteur</p> <p>11 ouvertures concernées</p> <p>Localisation : L'ensemble des façades</p>
2.10.2	<p>Grilles de ventilation</p> <p>Fourniture et pose, comprenant : Cadre cornière en tube à ailette Grille en acier galvanisé à volet fixe, avec grillage pare insecte fixé dans cadre ci avant</p> <p>L'ensemble galvanisé</p> <p>Dimensions indicatives : 30 x 30 cm</p> <p>Localisation : Dans panneaux décrits ci-avant (pour ventilation de la grange).</p>
2.10.3	<p>Divers - 600,00 euros HT</p> <p>Forfait de 600,00 HT euros à reporter dans la colonne montant de la DPGF : somme non acquise par l'entrepreneur mais à gérer en accord avec le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage (pose de plaques de fermetures sur ouvertures en façades : occultations : plaque galvanisé, divers et imprévus).</p>
2.11	<p><u>VARIANTE 1</u></p>
2.11.1	<p>Charpente BMR sans assemblage (pannes épicea GT 24) - solives des planchers (solives moulurées dito existants)</p> <p>Exécution dito article en base avec exécution de moulures dito existants. Respect de l'implantation des solives existantes</p> <p>Sections indicatives : 180 x 200 mm et 200 x 280 mm selon localisations</p> <p>Localisation : En remplacement des solives prévues en base.</p>
2.12	<p><u>PSE 2 (Option 2)</u></p>
2.12.1	<p>Planchers intermédiaires en panneaux OSB 3 - épaisseur 2 x 22 mm</p> <p>Réalisation de planchers en panneaux OSB 3, épaisseur 22 mm (2 panneaux), fixés sur les solives ci-avant y compris toutes sujétions pour coupes, découpes, fixations Compris nettoyage et toutes sujétions d'exécution. Le tout exécuté conformément aux normes, avis techniques et DTU en vigueur</p> <p>Localisation : Selon études Annecy structures : planchers R+1 et R +2.</p>